Envoyé en préfecture le 16/03/2026
Reçu en préfecture le 16/03/2026
Publié le
ID : 022-212200612-20260312-20260301-DE

GLOMEL
Saint-Michel • Trégornan

République Française

Département des Côtes d'Armor

Membres du Conseil Municipal		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Nombre de votants
15	15	13
Date de la convocation		
27 février 2026		

DÉLIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE GLOMEL

L'an deux mille vingt-six, le jeudi douze mars, le Conseil Municipal de la commune de GLOMEL, dûment convoqué, s'est réuni en **session ordinaire**, à la mairie, sous la présidence de Bernard TRUBUILT, Maire.

Présents : Bernard TRUBUILT (Maire), Eléonore KOGLER, Christophe LE DANTEC (Adjoints), Alain JOUAN, Christine ROBIC, Pascal LE GALL, Catherine LE ROY, Emilie CALLEWAERT, Jean-Yves JEGO, Solen LE NEPVOU de CARFORT.

Absences : Marguerite GUYOMARD (pouvoir à Eléonore KOGLER), Martine TRUBUILT (pouvoir à Bernard TRUBUILT), Pierre-Yves MAHÉ, Christophe POPIOL, Lucie SAINTILLAN (pouvoir à Jean-Yves JEGO).

Secrétaire de séance : Eléonore KOGLER

2026/03/01

COMPTE-RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE EN VERTU DE L'ARTICLE L. 2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Vu l'article L. 2122-22 et suivants du Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n° 2024/06/01 du Conseil municipal en date 18 juin 2024 portant attribution de délégations au Maire,

1- COMMANDE PUBLIQUE :

Monsieur le Maire a pris les décisions suivantes au titre de sa délégation d'attributions
« **4°** Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget » :

Devis signés depuis la précédente séance :

Envoyé en préfecture le 16/03/2026
Reçu en préfecture le 16/03/2026
Publié le
ID : 022-212200612-20260312-20260301-DE

DATE	ENTREPRISE	OBJET	€ TTC
06/01/2026	CAMPO Yves	Réfection noue nord est eglise St Germain	1 985,88 €
05/02/2026	GL SOLUTIONS	Acquisition et installation serveur informatique pour mairie	1 539,48 €
05/02/2026	EBECOB	Prestation remplacement agent cuisine	490,50 €
05/02/2026	EBECOB	Prestation remplacement agent cantine	139,50 €
06/02/2026	SEM BREIZH	Assistance à maîtrise d'ouvrage pour les travaux de réfection de la salle du lac	20 382,00 €
09/02/2026	ARMOR INGENIERIE	Maîtrise d'œuvre pour les travaux de réfection de la salle du lac	45 468,00 €
12/02/2026	TREGOBIO	Formation bonnes pratiques hygiène	1 188,00 €
13/02/2026	DEKRA	Contrôle technique pour les travaux de réfection de la salle du lac	5 328,00 €

DATE	ENTREPRISE	OBJET	€ TTC
16/02/2026	LOXAM	Location nacelle pour diagnostics Ecole Bod Lan	425,91 €
18/02/2026	LA SOURCE	Paillages pour espaces verts	1 563,69 €
19/02/2026	ADAC	Assistance lotissement communal Le Guellec	3 000,00 €
25/02/2026	JARDIMAN PONTIVY	Broyeur d'accôtement	5 940,00 €
27/02/2026	ADAC	Assistance programme de voirie 2026	3 000,00 €
01/03/2026	MS EQUIPEMEN	Broyeur d'accôtement	10 140,00 €
06/03/2026	JVS	Reprises des flux PES sur plusieurs années pour injection des données dans	264,00 €
06/03/2026	PUM	72 m tube annele	362,16 €
10/03/2026	APAVE	Mission CSPS pour les travaux de réfection de la salle du lac	3 066,00 €

Envoyé en préfecture le 16/03/2026
Reçu en préfecture le 16/03/2026
Publié le
ID : 022-212200612-20260312-20260301-DE

2- <u>SUBVENTIONS :</u>

- 23 février 2026 : La Commission permanente du Conseil Régional a accordé une subvention de 44 000 € pour le projet du tiers-lieu au titre du « Trophée régional patrimoine éco-rénovation et biodiversité ».

3- <u>AFFAIRES JURIDIQUES</u>

- 12 février 2026 : Communication d'une requête déposée par Madame Béatrice SGARD devant le Tribunal administratif de RENNES le 11/02/2026 tendant à ce que la responsabilité de la commune de GLOMEL soit engagée afin d'obtenir le versement d'une indemnité d'un montant de 130 000 € et la restitution des loyers et charges soit 68 030,10 € (motif : nullité du bail commercial ayant été conclu sur du domaine public).

Le Conseil municipal prend acte des décisions prises et des informations transmises par Monsieur le Maire dans le cadre des délégations qui lui ont été consenties.

****

Certifié exécutoire par Bernard TRUBUILT, Le Maire,
Ainsi délibéré, les jours, mois et an cités ci-dessus.

Le registre dument signé.
Pour extrait certifié conforme,

La secrétaire de séance, **Le Maire,**

Eléonore KOGLER **Bernard TRUBUILT**

Affiché en Mairie le 16/03/2026
Transmis en Préfecture le 16/03/2026